FRC. S.
23716
Case
FRC
22276

RENDEZ-MOI MA QUEUE

OU

LETTRE

A SARTINE THURIOT,

Sur une violation de la liberte de la presse et des droits de l'homme.

PAR L'AUTEUR DE LA QUEUE DE ROBESPIERRE.

THE NEWBERRY
LIBRARY

RENDS-MOI MA QUEUE

OU

L A T T R E

RENDEZ-MOI MA QUEUE

OU

LETTRE

A SARTINE THURIOT,

Sur une violation de la liberté de la presse et des droits de l'homme (a).

Par l'Auteur de LA QUEUE DE ROBESPIERRE.

Le droit de manifester sa pensée et ses opinions, soit par l'usage de la presse, soit de toute autre manière, ne peut être interdit : la nécessité d'énoncer ce droit suppose ou la présence ou le souvenir récent du despotisme.

Droits de l'homme. *art.* 7.

MONSEIGNEUR,

Quelques patriotes de nouvelle couvée avoient déjà répondu, dans la salle des Jacobins, à l'écrit intitulé *la Queue de Robespierre*, en disant

que c'étoit un *libelle*; d'autres y avoient répondu en citant de cet écrit, comme calomnieux, deux articles qui ne s'y trouvent pas. D'autres enfin en assurant, sur leur parole, que ce même écrit étoit une menée de l'aristocratie, une intrigue qui se rattachoit le plus naturellement du monde avec la dénonciation de *Lecointre*, et avec les deux discours *nationicides* (!!!) de *Tallien* et *Frêron* dont la Convention nationale a ordonné l'impression, apparemment pour répandre le poison qu'ils renferment. Toutes ces preuves n'avoient pas produit un effet bien complet. La Société des amis de la liberté renferme quelques mauvaises têtes qui veulent lire elles-même, et qui ne se soulèvent pas sur la parole d'un étourneau. En vain les saintes du paradis de Robespierre avoient regarni leurs niches accoutumées; en vain ces juges assez plaisans de matières politiques, à chaque explosion des orateurs, unissoient-elles le concert de leurs pieux hurlemens, la question traitée dans le pamphlet n'avoit pas été abordée, et les principes éternels qu'il défend restoient intacts et respectés. Il vous étoit réservé, Monseigneur, de terminer d'un seul coup cette discussion. Vous avez parlé, et les formes ont été brisées. Vous avez dit un mot, et ce seul mot de

votre grandeur m'a fait rentrer dans la poussière. Il seroit sans doute *insolent*, il seroit au moins dangereux d'entamer contre vous un combat polémique dont l'issue ne seroit pas douteuse, puisque vous avez des moyens si sûrs de les terminer. Je vous prie donc de rester très-persuadé de mon respect profond, et de ne regarder les questions suivantes que comme des doutes que je soumets à votre sagesse.

Première Question.

Quand des hommes qui ont juré d'être et de nous rendre libres, sentent le besoin de se tracer un plan de conduite dont dépendra le bonheur ou le malheur de vingt-cinq millions d'hommes, lequel, à votre avis, est le plus sage, de consulter l'expérience et les leçons de l'histoire; ou d'en croire BARÈRE et BILLAUD-VARENNES sur leur parole? Si vous vous decidez en faveur de BARÈRE et BILLAUD-VARENNES, ce qui suit devient inutile; si au contraire vous accordez la préférence à l'histoire des peuples et des grands attentats qui ont scellé leurs fers, je passe sans autre préambule à la seconde question.

Seconde Question.

Qui a été plus ami des peuples de J. J. ROUSSEAU ou de votre patron SARTINE ? D'HELVÉTIUS ou de LENOIR ? de VOLTAIRE ou de ST.-FLORENTIN ? qui a plus aimé la liberté, de ces hommes dont la vénération publique a consacré la mémoire, ou de ceux qui les ont persécutés ? De ces écrivains hardis qui sous la hache du despotisme ont osé proclamer ces vérités fières qui ont enfanté la révolution, ou de ces vils héliotropes politiques qui par goût ou par métier, s'inclinant sans pudeur vers le soleil du pouvoir, n'ont cessé de harceller les champions des droits de l'homme, ont enseveli les vérités utiles, et brisé les presses qui les répandoient. Je ne prendrai pas, Monseigneur, la liberté de pressentir votre opinion, dans la crainte de me tromper ; mais quant à moi, j'avoue que j'incline pour les écrivains célèbres dont j'ai parlé, et comme tous ces écrivains ont prêché la liberté des opinions écrites ou parlées, je hasarderai la conséquence que pour les intérêts de la liberté et le bonheur du peuple, il faut préférer la liberté de

la presse à la tyrannie de la presse ; et la liberté des opinions à la tyrannie d'une opinion.

J'entends crier du haut de la Montagne nouvelle : « mais si la liberté de la presse s'établit, il sera facile de dénoncer les abus d'autorité, les dilapidations, les incarcérations des patriotes, les actes arbitraires ; alors plus de gouvernement révolutionnaire, alors plus de terreur, alors le règne des aristocrates ». Voilà ce que l'on oppose à la liberté de la presse ; mais Monseigneur, vous avez trop d'esprit pour raisonner ainsi ; vous ne prétendez pas sans doute que le gouvernement révolutionnaire doive autoriser tous les excès dont il est ici question : hé bien ! les abus que l'on vous dénoncera existeront, ou n'existeront pas ; dans le premier cas, vous les réprimerez ; dans le second, vous punirez ceux qui les auront méchamment supposés, et le gouvernement révolutionnaire, pour être exempt des abus qui s'y sont glissés, n'en sera que plus juste et plus agréable au peuple.

Quant à la terreur dont l'absence doit, selon quelques gens, amener le règne de l'aristocratie, j'ai encore quelques doutes à vous soumettre

à cet égard. Je prétends, moi, que la terreur est le triomphe de l'aristocratie et le seul espoir de l'étranger ; et je vais essayer de le démontrer.

La justice, Monseigneur, est suffisante si l'on ne veut effrayer que les méchans ; ainsi en s'obstinant à substituer la terreur à la justice, on convient qu'on veut inspirer la terreur aux bons comme aux mauvais citoyens.

Quand la terreur est égale pour les bons et les mauvais citoyens, il n'y a aucun avantage à être patriote ; il suffit de le paroître, et tout est commun entre l'aristocrate et le bon citoyen. L'aristocrate est donc le seul qui gagne au système de terreur. *Premier point gagné à l'étranger.*

La terreur que le gouvernement imprime à tous n'a rien qui invite l'aristocrate à devenir patriote ; mais elle peut dégoûter le bon citoyen d'un régime où il est confondu avec le mauvais. Il est tel homme patriote, mais foible, à qui le régime de Robespierre a fait regretter la monarchie. *Second point gagné par l'étranger.*

On convient que le républicanisme se com-

pose des vertus fières et du respect religieux pour la dignité de l'homme ; hé bien ! la terreur est la mère de la lâcheté ; elle est l'apanage de l'esclave, elle engourdit l'ame et lui ôte tout son ressort ; elle fait des monarchistes et non des hommes libres : dans cet état, comme l'a dit *Tallien*, « on regarde comme un bon mar-» ché de rester esclave pour conserver sa vie, et » les pères transmettent à leurs enfans, sous le » nom de prudence, la lâcheté et la peur ». *Autre point gagné par l'étranger.*

Quand la terreur est organisée, l'aristocrate avec de l'argent, de l'audace et de l'hypocrisie, se fait un parti que personne n'ose combattre ; il insulte les patriotes opprimés ; il appelle *Libelles* (*b*) les vérités les plus claires, *aristocrate* celui qui les imprime ; il imagine des complots dans lesquels il fait comprendre les plus purs révolutionnaires ; il crée une opinion publique avec des cafins et des dévotes ; il isole ceux qu'il veut perdre ; il détruit petit-à-petit les talens et l'énergie qui l'auroient terrassé lui-même. Quand on en est venu là, l'aristocratie triomphe, l'étranger a tout gagné ; tout est perdu, et voilà ce qu'il faut éviter.

Pardon, Monseigneur, si je vous parle avec cette

assurance ; mais mon opinion toujours subordonnée à la vôtre, n'attend qu'un signal pour disparaître, et mon imprimeur qui sait ce qui vous est dû, vous remettra mon manuscrit dès que vous aurez prononcé ces mots techniques et sacramentaux : *Bon ordre et malveillance*.

Troisième Question.

Si, sur la parole de Billaud-Varenne, Barère, Robespierre, Couthon et quelques autres, la Convention avoit laissé depuis six mois s'organiser ce système de terreur qui plaît tant à quelques hommes ; si ce système, une fois convenu, s'étoit accru, fortifié, enraciné malgré la Convention elle-même, sur laquelle il a pesé comme sur les autres ; s'il avoit fallu une révolution pour écraser cet hydre à cinq ou six têtes ; si cette révolution avoit coûté du sang et mis dans le plus grand péril la chose publique ; seroit-il prudent, seroit-il décent de proposer à la Convention nationale de laisser repousser ces quelques têtes abbatues ? ne seroit-ce pas lui dire : *Laissez vous enchaîner encore une fois, et nous nous entendrons mieux, et nous serons*

plus adroits. Ah ! Monseigneur, vous qui êtes si patriote, n'êtes vous pas effrayé de cette perspective ? En vain nous dit-on que l'hydre ne reviendra pas ; je m'en méfie. L'hydre n'est que mutilé ; et Barère lui-même, ce grand déblayeur de prisons, nous a dit dans un rapport une vérité sage et terrible ; *Il n'y a que les morts qui ne reviennent pas*. Est-ce donc, à votre avis, être *malveillant et troubler l'ordre*, que d'observer à la Convention que tout législateur doit se conduire comme s'il devoit un jour rendre compte au Peuple, des efforts qu'il a faits pour son bonheur ; et qu'instruite par l'expérience des maux qu'entraîne le régime de Barère et Billaud-Varenne, elle ne peut plus, sur leur parole, et sans autre caution que leur parole, laisser reparaître la terreur, sans prendre sur son compte la responsabilité du mal que ce régime entraîne. Permettez moi donc, Monseigneur, en faveur de l'expérience, de dire à nos législateurs, que la terreur ne vaut rien du tout ; et que Barère a fait un sophisme de Cannibale, quand il a dit : *Vous avez remporté des victoires parce qu'on a beaucoup guillotiné cette décade, guillotinez davantage la décade suivante, et vous remporterez encore plus de victoires.* (*c*)

Si vous y faites attention, Monseigneur, vous verrez que l'on a peu guillotiné depuis deux décades, et que cependant on a repris le *Quesnoi*, *Valencienne* et *Condé*. Vous en conclurez sans doute que nos armées n'ont besoin pour vaincre ni de *Barère* le *déblayeur*, ni de la *guillotine*.

J'avoue encore que je suis très-mal édifié de voir que pour autoriser à demander des décrets qui ramènent la terreur, on nous parle de chevaliers du poignard mis en liberté. Eh ! quoi ! ce vieux moyen n'est pas encore usé ! quoi ! vous, dont les armées triomphantes contiennent toute l'Europe étonnée, vous avez besoin d'enchaîner toute la république, pour contenir quelques centaines de malveillans. Ah ! croyez moi, le peuple n'aime pas les aristocrates ; fiez-vous en à lui du soin de les contenir. Fiez-vous en aux Républicains dont sans doute vous allez garnir vos comités révolutionnaires. D'ailleurs sous le regne de la terreur, n'a-t-on pas eu le temps de *déblayer* les prisons de ces scélérats ? Pourquoi en reste-t-il encore ? Qu'en vouloit-on faire ? et pourquoi a-t-on donné la priorité du *déblayement* à des pauvres artisans, à des octogénaires, à des couturières, à des enfans ? . . . . . Ah ! Mon-

seigneur, je crains bien que les chevaliers de la guillotine ne nous rappellent les chevaliers du poignard, que pour écraser les chevaliers de la presse.

Ne voulant pas davantage abuser de votre temps, je finis par une derniere question.

Dernière Question.

Sur la proposition faite par un membre, de consacrer, par un nouveau décret, la liberté de la presse, la Convention nationale a déclaré qu'elle passoit à l'ordre du jour, motivé sur ce que, dans la table sacrée des droits de l'homme, on lisoit cette phrase éternelle.

„ Le droit de manifester sa pensée et ses „ opinions, soit par l'usage de la presse, soit „ de toute autre manière; le droit de s'assem- „ bler paisiblement; le libre exercice des cultes, „ ne peuvent être interdits. *La nécessité d'énoncer „ ces droits suppose ou la présence ou le souvenir „ récent du despotisme.*„

Droits de l'homme. ART. 7.

Il m'a semblé, Monseigneur, que cet ordre du jour ainsi motivé, voulait dire : *Nous ne le décrétons pas parce que cela est déjà fait ;* et *que décréter de nouveau un article qui fait partie des droits de l'homme, ce seroit plutôt l'affaiblir que le confirmer.*

Il faut que je me sois trompé, puisque vous qui connoissez vraisemblablement les droits de l'homme, et le respect qui est dû aux décrets de la Convention nationale ; puisque vous, qui pour être un grand ministre, n'êtes pas encore au-dessus des loix, avez cru pouvoir soustraire à mes pauvres colporteurs la *Queue de Robespierre* qui les faisoit tant rire. Je vous prie donc, Monseigneur, de me répondre catégoriquement et de me dire si la presse est libre ou non ; dans le dernier cas, je n'écrirai plus ; dans le premier, *rendez-moi ma Queue.*

L'auteur *de la Queue de Robespierre*,

FELHÉMÉSI.

NOTES.

(*a*) La queue de Robespierre n'ayant pas fait rire tout le monde, Thuriot se chargea d'en faire cesser la vente ; en conséquence, *il invita*, au nom du *bon ordre* et de la *tranquillité publique* que des *malveillans* pourraient troubler, il invita, dis-je, le citoyen Guffroy à briser les formes, et Guffroy eut la faiblesse de céder à ces motifs spécieux. Guffroy ne se rappelle donc pas que le *bon ordre* et la *tranquillité publique*, suivant les ennemis de la liberté de la presse, veulent dire *esclavage* et *domination*. Que n'osera-t-on pas dans quelques jours, si un membre du comité du gouvernement se conduit ainsi deux jours après un décret de la Convention nationale ! les ministres de Capet l'ont-ils jamais bravée avec plus d'impudeur.

(*b*) Il me semble que pour appeller libelle un écrit qui inculpe gravement quelqu'un, il faudrait qu'il ne fût signé ni de l'auteur, ni de l'imprimeur. Il me semble encore que pour l'appeller calomnieux, il faudroit au moins nier les faits qu'il contient et demander les *pièces* ; car un fait que l'on peut prouver n'est jamais une calomnie.

(*c*) Les déblayeurs ne cachent plus l'humeur que leur donne le nouveau tribunal révolutionnaire.

390

Ils disent qu'il ne fait rien. On se dispose, m'a-t-on-dit, à en demander le renouvellement, à moins qu'on ne réussisse à dégoûter quelques membres et à leur substituer quelque *Coffinhal* ou quelque *Fouquier-Tinville*. Un tribunal nommé par la Convention ne convient pas à des gens habitués à en avoir un à leurs ordres. Avec un tribunal de patriotes sévères et justes, les conspirations de convenance seraient examinées ; cela demande du tems, et Barère assure *qu'il faut aller vîte en matière de conspiration*. Aussi Dieu sait comme on y allait ! . . . . .

Num quid, si dixero : inanes
Pastillos Rufillus olet, Gorgonius hircum :
Invidus et mordax videar tibi ? . . . . .

HORAT. *Satyr.*